

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 mars 2019

ADOPTION DU
PROJET DE
CONVENTION DE
COORDINATION ET
DE FINANCEMENT
DU SERVICE
METROPOLITAIN
DE PLATEFORME
TERRITORIALE DE
RENOVATION
ENERGETIQUE DES
LOGEMENTS
« REGENERO »

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 mars 2019

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT - M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

N° CS2019-09

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 43

Nombre de délégués

Présents : 27

Pouvoirs : 1

- **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. ~~Guy~~ ~~Guillaume~~ MATHIEU –
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –
M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE –
M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Pierre
FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
MERMIN – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET –
M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-
François CICLET – M. Louis FAVRE

**ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE COORDINATION
ET DE FINANCEMENT DU SERVICE METROPOLITAIN DE
PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION
ENERGETIQUE DES LOGEMENTS « REGENERO »**

Annemasse-Les Voirons Agglomération et les Communautés de communes du Genevois et du Pays Bellegardien ont mis en œuvre depuis mars 2017 une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) des logements privés nommée REGENERO visant à accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique.

Dès le départ, REGENERO a été conçu pour être accessible à l'ensemble des collectivités membres du Pôle Métropolitain du Genevois français, dès lors qu'elles en exprimeraient le souhait, afin d'apporter à tous les habitants de ce territoire un niveau de conseils et d'accompagnement homogène.

Aujourd'hui, ce service est constitué :

- d'une base d'informations et de ressources techniques disponible via un site internet,
- d'un guichet unique d'accompagnement et d'orientation, accessible par voie numérique (mail), téléphonique et physique (rendez-vous et/ou permanence), permettant aux habitants d'être guidés vers les dispositifs adaptés, tout au long de leur projet de rénovation.

Conformément à sa feuille de route politique 2017-2020 qui prévoit d'organiser, par paliers successifs, un véritable service métropolitain de la transition énergétique : REGENERO, le Pôle métropolitain a accompagné les 3 EPCI impliqués dans la montée en puissance de ce service émergent en portant, notamment, toute la stratégie de communication autour de la marque REGENERO.

Aujourd'hui, afin de permettre à d'autres EPCI du Genevois français de proposer prochainement ce service à leurs habitants, Annemasse Agglo et la Communauté de Communes du Genevois transfèrent au Pôle métropolitain du Genevois français le marché qui encadre l'ensemble des missions assurées par l'opérateur généraliste du service REGENERO.

Dès lors, il importe de définir les conditions organisationnelles et financières qui régissent les liens entre le Pôle métropolitain du Genevois français, l'opérateur généraliste titulaire du marché transféré, et les EPCI bénéficiaires des prestations exécutées par cet opérateur : c'est l'objet de la convention ci-annexée à ce projet de délibération. Cette délibération est établie, à ce stade, entre le Pôle métropolitain du Genevois français, Annemasse-Les Voirons Agglomération et la Communauté de communes du Genevois français.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de coordination et de financement du service métropolitain de Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique des logements « REGENERO » entre le Pôle métropolitain du Genevois français, Annemasse-Les Voirons Agglomération et la Communauté de Communes du Genevois ;
- **AUTORISE** le Président à signer la présente convention et tout document s'y référant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le **02 AVR. 2019**
Publié ou notifié le

02 AVR. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le



ID : 074-200075372-20190321-CS2019_09-DE